



LIGUE D'ESCRIME DE L'ACADEMIE DE LYON
FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

Challenge International d'Escrime René Queyroux

VETERANS

FLEURET - EPEE -SABRE

(Support du Championnat Régional Vétérans AUVERGNE RHONE-ALPES pour les six armes)
Épreuve Sélective Régionale à L'ÉPÉE

Samedi 2 et dimanche 3 avril 2022 à LYON

Le Comité Interdépartemental d'Escrime du Lyonnais (ex. Ligue d'Escrime de Académie de Lyon), la commission vétérans, les Membres du Comité d'Organisation du Challenge International René Queyroux et l'ensemble des bénévoles seront heureux de vous accueillir à l'occasion de la 17^{ème} édition de cette compétition qui aura lieu, à nouveau, les 2 et 3 avril 2022 au gymnase Colbert - 1 rue Louis Chapuy - 69008 Lyon.

Après deux années d'interruption liée à la crise de la CoVid 19, nous espérons que les tireurs vétérans auront à cœur, en souvenir de René Queyroux et de nos anciens internationaux lyonnais, de participer à cette nouvelle édition.

Bien qu'elle ne soit plus adossée au circuit national vétérans, elle devrait permettre à bon nombre de vétérans de se retrouver sur les pistes et de se qualifier à l'épée au niveau régional.

Nous espérons cependant, que, malgré la situation nationale et internationale, cette manifestation pourra avoir lieu les 2 et 3 avril 2022 et que les Vétérans seront encore nombreux cette année à participer à ces épreuves.

Un grand merci à eux et à tous ceux qui œuvrent au succès de cette manifestation.

*Brigitte SAINT BONNET
Présidente
Comité Interdépartemental
Escrime du Lyonnais*

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Catégories d'âge :

V1 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1973 et le 31 décembre 1982

V2 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1963 et le 31 décembre 1972

V3 Tireurs nés entre le 1^{er} janvier 1953 et le 31 décembre 1962

V4 Tireurs nés avant le 1^{er} janvier 1953.

Armes :

Fleuret, Sabre et Épée, pour les dames et les hommes.

Organisation :

Comité Interdépartemental d'Escrime du Lyonnais et Comité d'Escrime du Rhône Métropole de Lyon
(Commission vétérans)

Adresse :

Gymnase COLBERT

Salle Barbas et Gymnase Colbert

1, rue Louis CHAPUY

69008 - LYON (France)

Horaire des épreuves :

Arme	Sexe	Catégories	Date	Début Inscriptions	Scratch	Début Epreuve
Fleuret	Homme	"V1", "V2", "V3"et "V4"	2 avril	10h15	10h45	11h00
	Dame	"V1", "V2", "V3"et "V4"	2 avril	10h15	10h45	11h00
Sabre	Homme	"V1", "V2", "V3"et "V4"	2 avril	14h00	14h15	14h30
	Dame	"V1", "V2", "V3"et "V4"	2 avril	14h00	14H15	14h30
Epée	Homme	"V1", "V2", "V3"et "V4"	3 avril	8h00	8h15	8h30
	Dame	"V1", "V2", "V3"et "V4"	3 avril	11h00	11h15	11H30

Formule de chaque épreuve :

- Dames et Hommes tirent séparément
- Les catégories "V1" et "V2" sont mélangées uniquement pour les tours de poules.
- De même que les "V3" et "V4".
- Aucun éliminé à l'issue du ou des tours de poules.

1- Tour de poules

- 1 seul tour de poules avec un maximum de 7 participants par poule.
- Le tour de poules sera établi sur la base du dernier classement national disponible.
- Les assauts se tirent en 5 touches et 3 minutes sans application d'un handicap

2 - Tableaux d'élimination directe

- Séparés par sexe et par catégorie.
- Établis sur la base des résultats du tour de poules.
- Matches en 10 touches, 2 manches de 3 mn, pause d'une minute entre chaque manche.

Nota : Si une catégorie compte moins de 5 participants, elle est intégrée au **Tableau d'Élimination Directe** de la catégorie immédiatement supérieure (Ex : si 4 V4, ils tirent avec le TED des V3)

Conditions d'engagement :

Licence FFE pour les tireurs licenciés dans un club français, licence nationale ou FIE pour les étrangers non licenciés dans un club français.

Équipement conforme aux normes de sécurité FFE.

A ce jour et sauf modification au Jour J : les conditions sanitaires imposent aux tireurs majeurs et mineurs de 16 ans au moins l'Obligation du Passe vaccinal pour toutes compétitions organisées au gymnase Colbert. Toutes les pratiques sont autorisées et le port du masque n'est plus obligatoire.

Montant de l'engagement : 15 euros par arme

Pour les licenciés FFE, les Clubs devront engager leurs tireurs et leurs arbitres sur le site internet de la FFE.

Extranet de la FFE

Les tireurs étrangers pourront s'inscrire sur le site du Challenge International René QUEYROUX :

www.challenge-international-rene-queyroux.org

Nota : Les inscriptions devront être enregistrées ou reçues le mercredi 30 mars 2022 avant minuit (23h59)

En cas de problèmes, veuillez joindre la Ligue d'Éscrime de l'Académie de Lyon

Téléphone : 04 78 75 36 37 - Fax : 04 78 01 78 48

Mail : CID-lyonnais@escrime-ligue-lyon.asso.fr

Arbitrage :

Les clubs qui engagent plus de trois tireurs, hommes et dames, à la même arme, sont tenus de présenter un arbitre. Celui-ci doit être au moins en formation régionale. Il n'appartient pas obligatoirement au club concerné, ni à sa ligue, ni même à sa zone.

Nota : des tireurs arbitres pourront être sollicités

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclus de la compétition.

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, par des pièces officielles (carte d'identité, permis de conduire...) auprès du directoire technique sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Classement régional :

Dans chaque catégorie, le premier régional du Classement final sera nommé Champion Régional, suivi du 2^{ème} Régional, puis du 3^{ème} régional. Ils constitueront le Podium Régional.

Récompenses :

Au minimum, les quatre premiers de chaque catégorie "V1", "V2", "V3" et "V4" seront récompensés et à l'occasion de cette compétition des trophées seront mis en jeu pour chaque arme (EH, ED, FH, FD, SH et SD).

1. Modalités d'attribution des trophées René Queyroux et Roger Barbas.

Chaque trophée sera remis à la meilleure équipe de club composée du meilleur "V1", "V2" et "V3" ou "V4". Pour effectuer ce classement par club, chaque tireur sera affecté d'un nombre de points égal à la place qu'il aura obtenue et pour chaque club on fera la somme des points obtenus par les meilleurs "V1", "V2" et "V3" ou "V4" de ce club. Le Trophée René Queyroux ou Roger Barbas sera remis au club dont l'équipe aura obtenu le moins de points. En cas d'égalité, ce trophée sera remis au Club de l'équipe ayant le V3 ou V4 le mieux classé. Celui-ci sera définitivement acquis par le Club l'ayant remporté le plus de fois en 5 ans. En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le club l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

Nota : Un trophée ne pourra être attribué que si au moins deux clubs remplissent les conditions pour participer à l'attribution de celui-ci.

2. Modalités d'attribution des autres trophées :

Dans chaque arme, un trophée sera remis au vainqueur "V1" ou "V2" ou "V3" ou "V4" ayant le meilleur indice (TD-TR) sur le tableau d'élimination directe. En cas d'égalité on prendra le meilleur indice (TD/TR). Les trophées seront attribués définitivement au tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois sur une période de 5 ans. En cas d'égalité, au-delà de cette période, celui-ci sera définitivement acquis par le tireur l'ayant remporté le plus grand nombre de fois.

Les trophées mis en jeu :

A l'Épée,

Chez les hommes le troisième trophée René QUEYROUX est remis en jeu pour la septième année.
Chez les dames, le troisième trophée Roger BARBAS est remis en jeu pour la septième année.

Au fleuret,

Chez les hommes le troisième trophée Guy CAMILLERI est remis en jeu pour la troisième année.
Chez les dames le troisième trophée Pierre PETRIER est remis en jeu pour la deuxième année.

Au Sabre,

Chez les hommes, le deuxième trophée Bernard MOREL est mis en jeu pour la cinquième année.
Chez les dames, le troisième trophée Jean LAROYENNE est mis en jeu pour la quatrième année.

Directoire Technique :

Un directoire technique composé de trois membres (cf. réglementation en vigueur) sera désigné au début de la compétition et sera chargé de trancher tout litige ou contestation émis pendant le déroulement de l'épreuve.

Il pourra, d'une manière générale, prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition en conformité avec les règlements de la FFE.

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol de matériel, équipements, valeurs appartenant aux tireurs ou aux accompagnateurs.

Equipementier :

Un stand [Escrime Diffusion](#) sera sur Place pendant toute la compétition.

Buvette : Une buvette sera assurée pendant les 2 jours de la compétition.
Des boissons et des sandwiches seront en vente dans l'enceinte de la compétition.

Mâchon : A la fin de chacune des deux journées et après la remise des récompenses, un moment convivial sera proposé aux tireurs, accompagnateurs, invités et bénévoles pour les remercier de leur participation.

Hébergement :



Pour les tireurs qui le souhaiteraient, possibilité d'hébergement à proximité avec notre partenaire :

[Appart'City Lyon Part Dieu](#)

111-113 Boulevard Vivier MERLE - 69003 Lyon